



## Peut-on emmener un vehicule achete en LOA à La reunion et qu'elles sont les formalités ?

Par **lenavierne**, le **27/02/2019** à **16:22**

Bonjour,

Je vis en Metropole ou j'ai achete en Location ( sur 48 mois) avec Option d'achat un vehicule en novembre 2016

je vais partir définitivement à La Reunion où vit ma fille unique depuis sa mutation dans l'éducation nationale ( moi je suis veuve)

Puis-je emmener mon vehicule à La Reunion et quelles seraient les formalités ?

Les solutions proposées par Credipar ( le bailleur) pour mettre fin au contrat ont un coût exorbitant ?

le fait de partir de metropole vers un dom peut-il être considéré comme un cas de force majeure ?

merci d'avance pour votre reponse

Par **youris**, le **27/02/2019** à **16:31**

bonjour,

vous devez poser la question à l'organisme propriétaire du véhicule.

ce n'est pas un cas de force majeure puisque c'est votre volonté de partir à la réunion.

que prévoit votre contrat de LOA à ce sujet ?

Vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.transfertleasing.fr/depart-letranger-et-contrat-de-leasing-automobile>

salutations

Par **lenavierne**, le **27/02/2019** à **16:36**

Merci pour votre réponse rapide  
Cordialement

Par **P.M.**, le **27/02/2019** à **17:15**

Bonjour,

La Réunion n'est pas à l'étranger donc le lien ne correspond pas...

Par **youris**, le **27/02/2019** à **18:27**

comme je l'ai indiqué, il faudrait savoir si le contrat autorise le départ du véhicule hors métropole.